

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DOCTORALE N°634 « SCIENCES, INGÉNIERIE, ENVIRONNEMENT »

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation,
- Vu** l'arrêté du 31 mai 2021 accordant l'université de Chambéry en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,
- Vu** le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifié,
- Vu** le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,
- Vu** les statuts du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 18 février 2020, modifiés,
- Vu** le règlement intérieur de l'école doctorale (ED) n°634 « Sciences, Ingénierie, Environnement » (SIE) adopté par le conseil d'administration en sa séance du 19 octobre 2021,
- Vu** l'avis du conseil de l'ED SIE en date du 22 octobre 2021 portant désignation de monsieur Jean-Christophe CLEMENT à la direction de l'ED SIE,
- Vu** l'avis de la commission de la recherche du conseil académique en date du 18 novembre 2021 portant désignation de monsieur Jean-Christophe CLEMENT à la direction de l'ED SIE,

ARRÊTE

- Article 1 :** Monsieur Jean-Christophe CLEMENT, professeur des universités auprès de l'unité de formation et de recherche (UFR) sciences et montagne (SceM), est désigné directeur de l'ED n°634 SIE pour la durée de l'accréditation de l'ED SIE.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.
- Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le

Philippe GALEZ